

D 2025 03 20 022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, Michèle GALLET, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. CHALENDAR, M. GIRIAT, A. NEUSSER, J. DIZERENS,

Absents : V. KRYK, M. LAPTEVA, M. FOURNIER,

Procurations: PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à C. BIOLAY, M. GIRIAT à O. GUICHARD, A. NEUSSER à G. MASRARI, M. CHALENDAR à H. GRANGE, J. DIZERENS à P. GUINOT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

4. Finances – Subvention 2025 pour l'AMCO (Amicale des Collègues d'Ornex)

La commission Finances du 13 mars 2025 a étudié la demande de subvention déposée auprès de la commune.

Afin de passer la commande des chèques vacances pour l'été 2025 et tenir compte des délais de livraison de l'ordre de 5 semaines, l'AMCO a besoin de liquidités rapidement.

Le budget des subventions aux associations pour 2025 s'élève à 85 000 € (Chapitre 65 – Article 6574) et le montant de la subvention proposée à l'AMCO s'élève à 29 500 €. Cette somme ne tient pas compte des médailles du travail pour 2025.

Cette subvention correspond à l'adhésion de 59 agents communaux et d'une enveloppe par agent de 500 € pour l'année, correspondant à des chèques vacances pour l'été, des chèques de rentrée scolaire et des chèques pour Noël.

ASSOCIATION	SUBVENTION
AMCO (Amicale des collègues d'Ornex)	29 500 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 29 500 € à l'AMCO
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2025.

Fait à Ornex, le 21 mars 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAYLe Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 24 mars 2025
Affiché le : 26 mars 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

